

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	18 juillet 2019 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DP/QCBS/MCA-M/EW-13/Compact
LIEU	Participation physique Complexe administratif et culturel de la Fondation Mohammed VI des œuvres sociales de l'Education-Formation, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFANE Hay Riad – Salle de réunion du 4 ^{ème} étage
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU MARCHÉ	Sélection d'un Consultant chargé d'appuyer l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre de la réforme de la formation continue.

PARTICIPANTS : Voir la fiche de présence en Annexe I de ce procès-verbal.

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé le **18 juillet 2019 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu de la demande de propositions n° **DP/QCBS/MCA-M/EW-13/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à Madame Naima Sabri, Manager Formation professionnelle de l'Agence MCA-Morocco.

Cette dernière a expliqué brièvement les grands axes du Compact, avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que le détail et la consistance des missions à effectuer dans le cadre de la demande de propositions susmentionnée.

Madame Carole Ravojarison, Senior Procurement Specialist, du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Elle a également insisté sur les éléments suivants :

- Seule une soumission par voie électronique est acceptée ;
- La proposition financière doit être protégée par mot de passe ;

Monsieur Saïd Ramadane, Responsable financier auprès de la Direction « Finance » de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les dispositions fiscales, propres aux procédures de MCC, à retenir par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs propositions.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de



l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.

- **Dès réception du contrat signé**, si le Consultant attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il peut contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc. Ce numéro d'identification fiscale sera porté sur la facture pro forma avant tout paiement.
- En l'absence d'un agent fiduciaire, le numéro d'identification fiscale ne sera pas requis sur la facture pro forma (code des impôts, article 115). Dans ce cas, MCA-Maroc communiquera sur sa propre déclaration de TVA trimestrielle, le montant total établi avec des non-résidents n'ayant pas accrédité un représentant fiscal au Maroc et ayant bénéficié de l'exonération de TVA.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Consultant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents.
- Si le Consultant est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement, ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire.
- Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.
- Si le Consultant principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Consultant. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

La présentation par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Est-il possible de faire un consortium avec un non résident ?

Il est mentionné qu'un lien sera communiqué au Soumissionnaire pour le dépôt des propositions, quand est-ce que ce lien lui sera envoyé ?

R1 : - Oui, un Consultant peut s'associer à un autre Consultant s'il estime que cela peut renforcer l'expertise nécessaire à la mission. Lorsqu'un Consultant est une co-entreprise ou une association ou souhaite se constituer comme tel, (i) tous les membres de la co-entreprise ou de l'association doivent satisfaire aux conditions juridiques, financières, de litiges et autres conditions visées à la présente DP;



(ii) tous les membres de la co-entreprise ou de l'association seront conjointement et solidairement responsables de l'exécution du contrat ; et (iii) la co-entreprise ou l'association devra désigner un représentant habilité à mener toutes les activités pour le compte de chacun et de tous les membres de la co-entreprise ou de l'association au cours du processus de soumission des propositions et d'exécution du contrat, au cas où la co-entreprise ou l'association se voit attribuer ledit Contrat.

- Le lien pour le dépôt des offres se trouve dans la Demande de Propositions (IC 18.1 de la Section II. Données particulières de la demande de Propositions :

<https://www.dropbox.com/request/VDmRDjljEKstrinJ4kn3>

Q2 : Etant donné que les délais des missions sont limités par la durée du Compact, est-ce que ces délais tiennent compte des facteurs exogènes qui risquent d'augmenter ces délais ?

Concernant les missions optionnelles qui dépendent des résultats d'autres missions, comment pourra-t-on établir notre proposition financière ?

Est-ce que le Cabinet qui a élaboré le design de l'opérationnalisation de la réforme de la FP est éligible pour participer à cette Demande de Propositions ?

R2 : - Le délai qui n'est pas extensible est celui du Compact. Néanmoins dans les cas où il y a des facteurs exogènes qui impactent la durée du contrat, des modalités d'extension sont prévisibles dans le contrat.

Néanmoins, afin d'anticiper les différents facteurs qui risquent d'impacter les délais, il est demandé au niveau des TDR, dès la mission de cadrage, d'identifier les différents risques et d'arrêter les mesures de leur atténuation.

- Les missions sont optionnelles du fait que certaines données dépendent des outputs des missions de base, c'est la raison pour laquelle des niveaux d'effort, à titre indicatif, ont été communiqués par mission, pour pouvoir faire la comparaison entre les propositions.

Le Cabinet qui a élaboré le design est éligible pour participer à cette Demande de Propositions, étant donné que les livrables de la mission qu'il a effectuée seront partagés avec tous les soumissionnaires.

Est-ce qu'un Cabinet qui a plus des références à l'étranger mais moins ou aucune au Maroc est désavantagé par rapport aux Cabinets marocains ?

Concernant la conception des systèmes d'information doit-on faire l'interface avec les systèmes existants ?

R3 : Il n'y a pas de préférence nationale pour les procédures de MCC. Des expériences en Afrique du Nord sont seulement des atouts.

Pour la conception du Système d'Information, ce sera aux Consultants de proposer la conception à partir de l'état des lieux qui fait l'objet de la mission n°4 notamment les activités n°1 et n°2 qui visent à établir un état des lieux pour arrêter le besoin en matière de SI et à proposer la solution informatique appropriée



Q4 : Le dimensionnement en ressources humaine de la structure administrative permanente dépend du niveau de dématérialisation des procédures. Est-ce qu'il faut attendre la conception du SI ?

R4 : Effectivement, les deux missions sont interdépendantes. C'est pour cela que des scénarii de dimensionnement devront être proposés.

Q5 : Est-il possible de reporter la date limite de la remise des propositions ?

R4 : Il n'est pas possible de reporter la date limite.

Q6 : Concernant le personnel d'appui « spécialistes en SI », peut-on proposer plus de profils que ceux demandés ?

R5 : Le personnel demandé est le minimum exigé, mais le Consultant a la latitude de mobiliser l'expertise nécessaire pour réaliser de façon optimale sa mission et ce notamment au niveau du personnel d'appui

Question reçue après la réunion de pré-soumission :

N°	Questions	Réponses
1	<p>A la lecture du dossier « Demande de Proposition », notamment la partie traitant de l'expérience du consultant, nous avons noté qu'il est demandé de fournir des références pertinentes pour lesquelles le soumissionnaire ou ses membres ont été associés. En particulier, ces références doivent comprendre des missions similaires financées par le MCC.</p> <p>Dans notre cas, nous disposons de nombreuses références similaires pouvant être valorisées dans le cadre du présent marché de services, mais nous ne disposons pas encore de références similaires financées par le MCC. En revanche, nous avons conduit pour le compte du Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale une mission de Plan de Développement Régional de l'Artisanat pour la Région de Fès, dont le plan d'actions a fait l'objet d'un financement conséquent par le MCC.</p> <p>En outre, nous disposons d'une équipe de consultants bénéficiant d'une expertise pointue en ligne avec les exigences du présent marché portant sur la mise en œuvre de la réforme de la formation continue.</p> <p>Dans ces conditions, prière de nous confirmer notre éligibilité pour le présent marché.</p>	<p>Oui, vous êtes éligible à soumissionner pour ce marché.</p>



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

2	Dans le cadre de l'appel d'offre ayant pour objet "assistance technique pour appuyer l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre de la réforme de la formation continue", prière de bien vouloir nous communiquer les documents que nous devons présenter avec le CV de chaque expert.	Les pièces à joindre au CV de chaque expert sont celles indiquées au niveau du formulaire TECH 11.
---	---	--



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

Annexe I : Fiche de présence
Annexe II : Présentation (en Powerpoint)



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

FICHE DE PRESENCE
REUNION D'INFORMATION

DP N°: DP/QCBS/MCA-M/EW-13/Compact

Intitulé : Sélection d'un Consultant chargé d'appuyer l'Agence MCA-Morocco dans la mise en œuvre de la réforme de la formation continue

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Salle de réunion - Agence MCA-Morocco

Date : 18 juillet 2019 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Touss OUBRAH	Senior advisor	Frost & Savelle	0666 949 585	oubrad.oubr@frost.com	
Dehmonch Nekk	Consultant	SIS-Consultants	08.61.40.3377	n.bdehmonch@yahon.fr	
Hassan Amidou	Dir. Devlop	SIS-Consultants	0661275287	amidou.hassan@sis.ma	
Souleimani Fatima Zahra	Consultante	SIS-Consultants	0670637765	Souleimani.fatima@sis.ma	
DIWAZI Youssef	Director gen	Youssef Diwazi & Partners	066120805	y.diwazi@ydp.ma	
Hassan Ouassa	Senior Consultant	US International Business Consulting	0652675032	hassan.ouassa@usmail.com	
Jalal CHARAF	Managing Director	MC NEXT	0669584407	jalal.charaf@mc-next.com	
EL HAMANI bkt	Chf Div	OE PPT	2661516608	elhamani.bkt@oe.ppt.ma	



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Youssef MEDOUA	DIR	MCA-M	-	-	
Said Ramadan	Financier	MCA-M	-	-	
Carole RAYODJARISEN	SPS	PA	-	-	
ASMA BABA-KHOYA	Agriconsulting ingenieur europe	Agriconsulting Europe	06 13 42 95 96	baba.khouya-asma@gmail.com	
SABRI Naïma	Manager FE	MCA Morocco		sabri@mcamoc.us.ma	